



Demande de remboursement exceptionnel des droits de scolarité portant exclusivement sur une inscription à un Diplôme National

L'inscription dans une université est assujettie au versement des droits d'inscription annuels fixés par arrêté ministériel. Une procédure d'exonération exceptionnelle est prévue par l'article R 719-50 du code de l'éducation.

La demande de remboursement sera examinée par la commission d'exonération et de remboursement pour avis, avant décision du Président de l'Université de Montpellier, laquelle sera adressée directement au demandeur par voie postale.

Cette demande est incompatible avec une situation d'impayé vis-à-vis de l'Université de Montpellier.

Nom : Prénom :
N° étudiant : Courriel :
Adresse postale : Bât..... Apt.....
CP : Ville : Tél :

S'agit-il d'une première demande de remboursement exceptionnel ? oui non
Formation pour laquelle la demande est formulée :
Faculté / Ecole / Institut :

Critères justifiant la demande : cocher les situations vous concernant

AVEC annulation d'inscription (A) **SANS annulation d'inscription (S)**

- (A) **réorientation hors Université de Montpellier** : fournir la copie du certificat de scolarité de l'établissement d'inscription (BTS, CPGE, grande école, école militaire, établissement privé, établissement étranger...)
- (A) **entrée dans la vie active ou recherche d'emploi** : fournir la copie du contrat de travail ou l'attestation d'inscription à Pôle Emploi
- (A) **problèmes de santé (empêchement médical à la poursuite des études)** : fournir un certificat médical établi par un professionnel de santé reconnu par l'Assurance Maladie
- (A) **difficultés financières** : fournir tous les justificatifs nécessaires à la compréhension de votre situation
NB : les difficultés financières sans annulation d'inscription relèvent du service d'action sociale du CROUS
<https://www.crous-montpellier.fr/aides-sociales/permanences/assistants-de-services-sociaux>
- (S) **résultats académiques (réussite en l'absence de bourses d'études)** : fournir tous les relevés de notes obtenus dans l'enseignement supérieur

En plus des documents listés ci-dessus, **joindre à ce formulaire les pièces suivantes** :
- copie de la quittance des droits figurant sur le Scol'pass
- une lettre exposant de manière détaillée votre situation, à l'attention de M. le Président de l'Université
- tout autre document que vous estimez indispensable à la compréhension de votre demande
- un RIB à vos nom et prénom ou une autorisation de remboursement à tiers avec le RIB correspondant

Demande à déposer auprès du service de scolarité de votre Faculté / Ecole / Institut avant le 12/03/2019.

Fait à, le .. / .. / 2019 - Signature de l'étudiant(e) :

Avis motivé et signature obligatoires du Directeur de la Faculté, Ecole ou de l'Institut d'inscription :
.....
.....